

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ANEM et le CGET engagent un dialogue constructif pour faire prendre en considération la spécificité montagne notamment dans la future agence des territoires

Annie GENEVARD, députée du Doubs, présidente l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), et **Jeanine DUBIÉ**, députée des Hautes-Pyrénées, secrétaire générale, ont rencontré **Serge MORVAN**, commissaire général à l'égalité des territoires, le 3 décembre, pour un échange approfondi sur les principaux dossiers affectant la montagne et notamment la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires.

Cette rencontre qui s'est déroulée dans un esprit constructif a porté principalement sur le projet d'Agence ainsi que sur le respect de la spécificité montagne, les services publics, les maisons de service au public, la Conférence nationale des territoires et la mobilité.

Après avoir constaté l'éloignement de l'Etat et le recul des services publics dans les territoires de montagne depuis des années, **Annie GENEVARD** considère que si le volontarisme de l'Etat vise à créer un outil puissant et efficace au service des territoires les plus démunis, et tout particulièrement de la ruralité montagnarde, l'ANEM ne peut que s'en réjouir.

La présidente a demandé des garanties vis-à-vis de l'Agence notamment pour que la montagne soit explicitement traitée de façon claire et visible, l'autonomie des collectivités locales respectée, la gratuité des prestations assurée, de même que l'articulation avec la Banque des territoires. Elle a en outre souhaité que les missions de l'ANCT soient étendues à la réhabilitation de l'immobilier de loisirs et qu'un observatoire des territoires de montagne soit créé.

Pour les deux députées, la reconnaissance concrète de la spécificité montagne passe par l'application de toutes les dispositions de l'Acte II, dont certaines sont toujours en attente, et une participation pleine et entière à la Conférence nationale des territoires. L'accessibilité des services publics, l'école, l'accès aux soins, la couverture numérique et les MSAP sont autant d'enjeux essentiels pour assurer l'attractivité des territoires de montagne et **Jeanine DUBIÉ** a insisté pour que l'article 15 de la loi montagne soit respecté par les directeurs académiques lors de l'élaboration de la carte scolaire.

Le commissaire général s'est montré en phase avec les attentes exprimées particulièrement sur le respect de l'autonomie des collectivités locales recourant aux services de l'ANCT, qui seront gratuits. Il a affirmé que l'Agence donnera toute sa place à la montagne qui assumera l'héritage du CGET.

Concernant les politiques publiques, telles que le programme Cœurs de ville qui, selon **Annie GENEVARD**, ratent parfois la cible annoncée, les villes moyennes notamment (grandes perdantes de la disparition du FISAC), ou Territoires d'industrie, **Serge MORVAN** a rappelé que l'Etat ne fait qu'accompagner les régions qui sont compétentes tout en soulignant que la liste pourrait être complétée.

Contact : Olivier LAMOUREUX : tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

À propos de l'Association Nationale des Elus de la Montagne

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.

